

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	17
Dont suppléants	1
Dont représentés	
Votants	17
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents : Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, LESPOUCIES-AMARE M (suppléante de M. MARTENS C, excusé), PLANTE M. Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, ERIZABAL CH, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALET A, LECHON A., MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R.
Etaient excusés : Mme ARGILAGA MC, MAILLOT MC Mrs LAHORE C, MARTENS C.
Secrétaire de séance : M. Bernard JONVILLE

N°2019-E2 – RESSOURCES HUMAINES : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT : ACTUALISATION DES TAUX

RAPPORT

Considérant la délibération prise par le Comité Syndical en date du 5 avril 2017,
Considérant le décret n°2019-139 du 26 février 2019,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de faire application de ce nouveau décret visant la revalorisation des frais d'hébergement pour les déplacements en province à compter du 1^{er} juillet 2019. Le nouveau taux d'hébergement est fixé désormais à 70 €. Pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, il est fixé à 120 €.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOpte les nouveaux taux d'hébergement proposés par Madame la Présidente,

PREcISE que ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2019,
que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

**SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN**

3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@syndicatgarlin.fr

Michèle PLANTE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/06/2019